



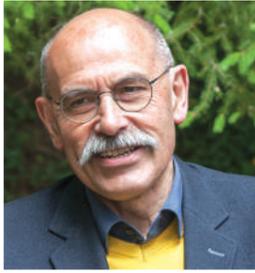
2021

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DU TERRITOIRE

Le Sud - Artois, écosystème *bienveillant & innovant...*

*Des transitions accompagnées,
une cohésion du territoire partagée,
des ressources bien réparties.*





Jean Jacques COTTEL

Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois

Trois mots me viennent à l'esprit pour définir notre politique intercommunale : solidarité, exemplarité, dynamisme.

- **Solidarité** auprès des communes d'abord avec l'attribution de fonds de concours, avec le paiement de la contribution incendie à hauteur de plus de 28€ par habitant, avec le transport gratuit de tous les enfants aux centres de loisirs, également à la piscine.
- **Solidarité** auprès de nos habitants avec la prise en compte des financements de lutte contre les inondations et coulées de boue avec un programme de travaux évalué entre 10 et 14 millions d'euros (énorme !), avec des travaux en cours dans les communes de SAINT LEGER, CROISILLES, VAULX VRAUCOURT, NOREUIL et alentours.
- **Solidarité** auprès de nos concitoyens par le financement de travaux de leurs logements.
- **Solidarité** auprès de nos jeunes, de nos habitants par des actions culturelles décentralisées dans toutes les communes et que l'on souhaite encore plus accessibles pour le plus grand nombre.
- **Solidarité** auprès de nos scolaires par la prise de compétence numérique permettant l'achat de tablettes et de tableaux numériques dans toutes nos écoles, ce qui est loin d'être commun dans d'autres intercommunalités !
- **Exemplarité** avec la réalisation de notre plan climat énergie où nous sommes d'ores et déjà devenus « un territoire à énergie positive » grâce à l'éolien, produisant plus d'énergie que nous n'en consommons
- **Exemplarité** par les fonds déjà apportés sur le territoire permettant de très importantes économies d'énergie avec plusieurs millions récupérés auprès de l'Etat dans le cadre de la transition écologique pour la croissance verte ayant permis l'isolation de nos bâtiments publics et la réfection de notre éclairage public permettant des économies jusqu'à 70%. Une belle anticipation alors que l'on nous invite à la sobriété énergétique.
- **Exemplarité** dans notre politique alimentaire avec notre projet alimentaire territorial permettant de réfléchir à une meilleure alimentation pour tous
- **Recherche de l'exemplarité** dans nos objectifs de mobilité douce, de covoiturage, de transport collectif (sujets de réflexion en 2001 permettant



de tracer de solides objectifs de développement de pistes cyclables, piétonnes avec notamment la réfection de la voie ferrée BAPAUME - ACHIET)

- **Dynamisme** par notre politique de l'emploi avec un taux de chômage réduit sous la barre des 6.5 %, avec des entreprises toujours plus entrepreneuriales et des administrations très présentes notamment dans le bourg centre
- **Dynamisme** avec nos lycées formant jusqu'au BTS, nos trois collèges accueillants et ambitieux.
- **Dynamisme** dans l'aide accordée aux communes et entreprises, dans le soutien sans faille aux chefs d'entreprises pour sortir de la crise COVID.
- **Dynamisme** dans l'aide à notre public en insertion pour trouver un emploi, sortir du RSA.
- **Dynamisme** ayant permis à notre bourg-centre d'obtenir le label de « petites villes de demain » donnant accès à de nombreux services (France Services, cartes d'identité, passeports...) et à des aides multiples en emploi ou ingénierie au service de toutes les Collectivités, avec également des soutiens au logement.

Toutes ces politiques que je viens d'énumérer ont été menées avec le souci d'un équilibre budgétaire maîtrisé sans mettre en péril nos finances. Notre situation financière est bonne. Néanmoins, dans les années futures, nous aurons à répondre à plusieurs défis :

- la maîtrise de nos dépenses ordures ménagères au sein du SMAV
- la prise de compétence eau et assainissement avant 2026
- la répartition de la taxe d'aménagement
- la disparition de la CVAE (contribution à valeur ajoutée des entreprises)
- la prise en compte de richesses fiscales différentes selon les communes suite à la récupération d'une partie de l'IFER par ces dernières.
- la véritable prise en compte des frais de centralité des bourgs-centres
- la continuité de l'aménagement de nos zones d'entreprises malgré la loi climat et résilience
- le travail important sur l'écologie, l'énergie et la biodiversité.

Autant de sujets qui ne laisseront indifférents les élus que nous sommes, tous conscients de bâtir ensemble un territoire riche, durable et équitable.

ÉDITO



HABITAT page 2
COMMENT HABITER MIEUX CHEZ NOUS.

URBANISME page 5
ÊTRE LES BÂTISSEURS DE DEMAIN !

AU FIL DE L'EAU page 6
PROTÉGER, ENTRETENIR, PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE NATUREL.

ÉROSION ET RUISSELLEMENT page 8
TRAVAILLER AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UN AMÉNAGEMENT RÉFLÉCHI.

RÉVEIL CLIMATIQUE page 11
LA CCSA DÉVOILE UN PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE AUDACIEUX MAIS RÉALISABLE.

FRACTURE NUMÉRIQUE page 14
CONTRIBUER A RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE AU MOYEN D'UN PROGRAMME PERSONNALISÉ.

THÉÂTRE, MUSÉES, RANDONNÉES CONTÉES... page 17
PARTICIPER À L'EFFERVESCENCE CULTURELLE DU TERRITOIRE.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE page 22
AIDER LES JEUNES A VIVRE ENSEMBLE DANS LE RESPECT DE L'AUTRE ET EN HARMONIE AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT.

FINANCES page 24
CRÉER LES CONDITIONS FINANCIÈRES POUR POURSUIVRE NOS EFFORTS D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU MONDE ÉCONOMIQUE ET POUR MAINTENIR LES SERVICES AUX HABITANTS.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE page 27
DÉVELOPPER LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET INDUSTRIELLE.

SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : page 31
ASSURER UN SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITÉ ET DURABLE : UN ENJEU ÉCOLOGIQUE.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU SUD-ARTOIS page 34
POUR UNE OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE, DE QUALITÉ, AU SERVICE DE LA SANTÉ, DE LA SOLIDARITÉ, DE L'EMPLOI ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



SOMMAIRE

COMMENT HABITER MIEUX CHEZ NOUS.

[2021] - 3^{ème} année de l'Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

Fin 2018, la Communauté de Communes du Sud-Artois signe avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) une convention engageant une OPAH. Sur les 5 années suivantes, l'intercommunalité et l'ANAH se donnent pour objectifs d'accompagner plus de 400 propriétaires occupants dans les travaux d'amélioration et de rénovation de leurs logements. L'intérêt de ce dispositif est que les projets de travaux éligibles reçoivent non seulement les aides de l'ANAH en fonction du profil des propriétaires et du type de projet, mais également un bonus de l'intercommunalité. Sans l'OPAH, les propriétaires seraient moins aidés financièrement.

L'OPAH permet de financer plusieurs types de travaux. Les dossiers « Energie » sont les plus courants et financent les travaux de performance énergétique (chauffage, isolation). Les dossiers « Adaptation » aident les personnes âgées et/ou handicapées à adapter leur logement, souvent au niveau de la salle de bain : remplacement d'une baignoire par une douche à l'italienne, pose de barres de maintien ou d'un sol anti-dérapant. Les dossiers « dégradation lourde » sont plus rares et permettent de réhabiliter complètement un logement qui ne répond plus aux normes d'habitation. Ce même type de dossier est ouvert également aux propriétaires bailleurs.

Pour accompagner les propriétaires, un opérateur agréé par l'ANAH a été missionné par l'intercommunalité. Le parcours d'accompagnement classique commence quand des propriétaires ont un projet de travaux. Ils rencontrent l'opérateur lors d'une permanence qui analyse le projet d'après les devis présentés et le

profil fiscal des propriétaires. Si le projet semble éligible à l'OPAH, l'opérateur effectue une visite technique à domicile pour confirmation. En cas de visite positive, l'opérateur accompagne les propriétaires dans la constitution puis le dépôt de demande d'aide auprès de l'ANAH. Après agrément du dossier les propriétaires lancent leurs travaux. Une fois finis, l'opérateur les contrôle puis effectue la demande de paiement des aides à l'ANAH et la Communauté de Communes.

” **Les dossiers « Energie » sont les plus courants et financent les travaux de performance énergétique (chauffage, isolation).** ”

Les chiffres 2021 de l'OPAH

57

Le nombre
de logements
aidés financièrement

552 447€

Le montant
des aides apportées
par l'ANAH

69 948€

Le montant
des aides apportées
par l'intercommunalité

Sur la commune d'Achiet-le-Grand, un dossier "dégradation lourde". La maison plain-pied date de 1970 et ne dispose d'aucune isolation, la toiture est vétuste, les radiateurs électriques sont usés et le réseau électrique défectueux.

L'assainissement n'a jamais été réalisé. Dans ce type de dossier, le propriétaire a pu faire toute l'isolation et la couverture, mettre aux normes l'électricité et l'assainissement et installer une VMC. Le coût de la réalisation se monte à environ 46 000 euros, subventionné à hauteur de 82%.

Une maison d'Avesnes-lès-Bapaume a bénéficié d'un dossier "énergie". Construite également en 1970, les menuiseries double vitrage sont très usées, murs et combles ne sont pas isolés, le chauffage est assuré par une chaudière au fioul. Afin d'améliorer le confort du logement, murs et rampants de toitures sont isolés, les menuiseries remplacées. Les travaux doivent permettre une réduction de la consommation d'énergie de 48% et sont financés à hauteur de 51% par les subventions publiques.

À Beugny, un dossier "adaptation". L'état de santé du propriétaire ne permet plus d'utiliser la baignoire, le lavabo et les toilettes avec aisance. L'OPAH lui a permis d'installer des équipements adaptés (douche à l'italienne et toilettes rehaussées) et de financer 66 % du montant des travaux (environ 8 000 euros) par l'intercommunalité, l'ANAH et la CARSAT.

Des projets accomplis grâce à l'ANAH et la Communauté de Communes du Sud-Artois

ÊTRE LES BÂTISSEURS DE DEMAIN !

La Communauté de Communes du Sud-Artois a élaboré le plan local d'urbanisme intercommunal, en application depuis l'été 2020. Ce document de planification définit la stratégie d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années, en découpant le territoire en plusieurs zones (urbanisée, à urbaniser, naturelle ou agricole, etc.), chacune de ces zones ayant des règles spécifiques sur les bâtiments qu'il est possible de construire et comment les construire. Les règles du PLUi ont notamment pour but le développement démographique du Sud-Artois, avec un objectif d'augmentation de population de 12,5%. Cela donnerait à l'horizon 2037 une population de 31 000 habitants.

Si l'intercommunalité est responsable de la planification avec la définition des plans de zonage, les maires des communes du Sud-Artois possèdent toujours leur pouvoir de police en matière d'urbanisme et, à ce titre, ce sont eux qui délivrent ou non les permis de construire et apprécient les déclarations préalables déposées en mairie. Le travail d'instruction des demandes de permis ou des déclarations étant conséquent, celui-ci est réalisé par les agents de l'intercommunalité au sein d'un service mutualisé pour les 64 communes du Sud-Artois. La mairie reste le guichet unique et l'interlocuteur privilégié pour les demandes et délivrances d'autorisations d'urbanisme.

La mairie reste le guichet unique.



En 2021, ce sont 1899 dossiers qui ont été traités :

661
certificats d'urbanisme

447
déclarations préalables

592
déclarations d'intention d'aliéner

3
permis d'aménager

24
permis de démolir

171
permis de construire

PROTÉGER, ENTREtenir, PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE NATUREL.

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) créée en 2018 a pour vocation de prévenir les risques d'inondation par débordement de cours d'eau ou de submersion marine, ceci par l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, plans d'eau et zones humides notamment.



112 500€
Le produit de cette taxe GEMAPI a généré une recette de 112 500,00€ au titre de l'exercice 2021.

Elle regroupe 4 des 12 items de l'art L.211-7 du Code de l'Environnement :

- **Item 1**
L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- **Item 2**
L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- **Item 5**
La défense contre les inondations et contre la mer
- **Item 8**
La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

La GEMAPI est une compétence qui n'a pas vocation à se substituer aux obligations d'entretien des propriétaires riverains des cours d'eau qui en restent les principaux responsables. Les travaux menés dans le cadre de la GEMAPI sont obligatoirement précédés d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) permettant d'intervenir financièrement en domaine privé. Elle n'a aucun lien avec la

gestion de l'assainissement pluvial (fosés, bassins de rétention, réseaux d'eau pluviale...) qui reste de la responsabilité du gestionnaire de la voirie (commune, Département, EPCI...). La taxe GEMAPI est une taxe pouvant être qualifiée de « solidaire » qui couvre au maximum les dépenses prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement des missions GEMAPI. Elle est répartie sur les 3 taxes locales (TF, TFPNB et CFE) et représente au maximum 40 €/habitant/an. Elle est votée chaque année. Sur le territoire communautaire la taxe GEMAPI « CCSA » est actuellement de 4 €/habitant. Sur le territoire, cette compétence est dévolue à la Communauté de Communes du Sud-Artois (CCSA) qui a engagé des travaux de réduction du risque inondation sur la commune de Saint-Léger (inondations de 2000) et sur le cours d'eau de l'Hirondelle (inondations de 2018).

Pour la commune de Saint Léger, les travaux sont de deux types :

- Création d'une zone de retenue des eaux de ruissellement par rehaussement d'un chemin communal avec ouvrage de débit de fuite ;

4€
La taxe GEMAPI « CCSA » est actuellement de 4€/habitant sur le territoire communautaire.

- Création de 2 ouvrages d'hydraulique douce par la conjugaison de techniques végétalisées (Haies, fascines, bandes enherbées et boisements). En 2021, les études ont été finalisées et 2022 verra la phase travaux.

Pour le cours d'eau « Hirondelle », les travaux sont de trois types :

- Restauration de la continuité hydraulique du cours d'eau au droit des ouvrages de franchissements en créant des points de blocage ;
- Restauration écologique du cours d'eau sur son linéaire intégré au périmètre communautaire ;
- Création d'ouvrages de rétention en amont de Vaulx-Vraucourt et d'une zone d'expansion de crue afin de pouvoir tamponner la lame d'eau susceptible de survenir lors de forts épisodes pluvieux. En 2021, les travaux du premier item (art L.211-7 du Code de l'Environnement) ont été réalisés pour une enveloppe financière d'environ 270 000€. Ces opérations ont permis de solliciter les partenaires tels que l'état (DETR), le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Agence de l'eau Artois Picardie. Les années prochaines verront la restauration écologique du cours d'eau et la création des ouvrages de rétention.

Cette taxe permet aussi à la CCSA d'adhérer aux trois structures porteuses des SAGES (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) présentes sur le territoire communautaire :

- EPTB Somme « AMEVA » pour les bassins versants de la Haute Somme et la Somme Aval ;
- Le SYMEA (Syndicat Mixte Escaut et Affluents) pour le bassin versant de la Sensée ;
- Le SYMCEA (Syndicat Mixte Canche et Affluents) pour les 3 communes les plus à l'ouest du territoire communautaire (Hébuterne, Sailly au Bois et Souastre). Ces communes se situent sur le bassin versant de l'Au-thie.

Le produit de cette taxe GEMAPI a généré une recette de 112 500,00€ au titre de l'exercice 2021.

TRAVAILLER AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UN AMÉNAGEMENT REFLECHI.

L'intercommunalité s'est engagée dans un projet contre le ruissellement érosif sur l'ensemble de son territoire. Une première étude spécifique au bassin versant de l'Hirondelle a été réalisée en 2019 puis une seconde pour le reste du territoire communautaire en 2020. Les deux études réalisées par le Bureau d'Etudes (BE) LIOSE ont défini des axes de ruissellement sur 6 sous bassins versants (Authie, Cojeul, Escaut, Hirondelle, Sensée et Somme) et ont permis d'identifier les aménagements pour lutter contre ces phénomènes érosifs.

59 communes de l'EPCI sont concernées par des aménagements.

Les 5 communes non concernées sont : Ablainzeville, Bancourt, Beaumetz-les-Cambrai, Morval et Moyenneville.

Les aménagements à mettre en place sont de 4 types :

- **Hydraulique Douce** : Haies, Fascines, Bandes enherbées...
- **Structurant** : Barrages, Mare Tampon, Zones d'Expansion de Crue (ZEC)...
- **Pluvial** : Renforcements de canalisations, Caniveaux grille...
- **Voirie** : Décaissements ou rehaussements de voiries, Arasements de bordures...

Bassins versants	Hydraulique douce	Structurant	Pluvial	Voirie
Authie	64	6	5	0
Cojeul	42	4	44	1
Escaut	237	0	19	8
Hirondelle	198	0	0	0
Sensée	337	4-30	13	9
Somme	321	2-16	32	4
TOTAL	1 199	16-46	113	22
	1 350 – 1 380 aménagements			

Le nombre des aménagements structurants est fonction de la pluie de référence retenue.



L'hirondelle, cours d'eau traversant les communes de Vaulx-Vraucourt et Noreuil a fait l'objet d'une attention particulière dans certains endroits. Les travaux consistaient à adapter des ouvrages de franchissement et de reprofilage du ruisseau.

ÉROSION ET RUISSELLEMENT

Les deux derniers types d'aménagements sont de compétence communale. Il y aura donc nécessité d'un transfert de compétence temporaire pour que la CCSA puisse faire réaliser les travaux. Un poste d'Animateur Territorial « érosion » sera ouvert au printemps 2022 sur le territoire de la CCSA dans le cadre d'une convention financière avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP).

Au sein du service Aménagement du Territoire, l'animateur s'attachera à :

- Connaître le fonctionnement hydraulique des bassins versants sur les périmètres communautaires ;
- Conduire la concertation du monde agricole et constituer un réseau « d'ambassadeurs » pour la déclinaison des projets communautaires ;
- Établir les conventions relatives aux aménagements fonciers (plantations de haies et de fascines) issues des études menées. L'animateur justifiera l'intérêt de ces aménagements aux endroits préconisés et sera en capacité de les ajuster

lectivités et leurs usagers (limitation des risques de coulées de boues et d'inondations) que pour l'exploitation (amélioration de la qualité agronomique du sol, diminution des intrants, rétention et disponibilité de l'eau pluviale pour les cultures...).

Cette mission sera déclinée en partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France et notamment de son service érosion pour organiser des événements et expérimentations visant à valoriser les pratiques vertueuses pour la lutte contre le ruissellement érosif. L'animateur territorial aura à piloter l'intervention de cette dernière.

D'autres acteurs pourront également être associés en fonction de leur intérêt quant à ce type d'aménagements (structures porteuses des SAGE, Fédération de Chasse...).

- Participer à la conduite des travaux d'aménagement ;
- élaborer des marchés pour la mise en

- Assurer la communication et la sensibilisation du grand public autour de cet enjeu que représente la prévention du risque d'érosion et de ruissellement et plus globalement la protection de la ressource en eau ;
- Articuler ses missions avec les autres politiques communautaires pouvant être liées.

Le plan de financement sera constitué sous réserve d'accords avec les partenaires suivants :

- L'Agence de l'Eau Artois Picardie.
- L'Etat dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier » qui permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs (un dossier de candidature a été déposé en juin dernier).
- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre :
 - Du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)
 - Du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA)
- La Région Hauts-de-France dans le cadre de l'Appel à projet « Plantons des haies et des arbres agricoles »,
- Les industries agroalimentaire (impact écologique).

L'ensemble des aménagements préconisés représente un coût financier global d'environ 10 à 14 M€ estimé par le Cabinet LIOSE pour les études 2019 et 2020.

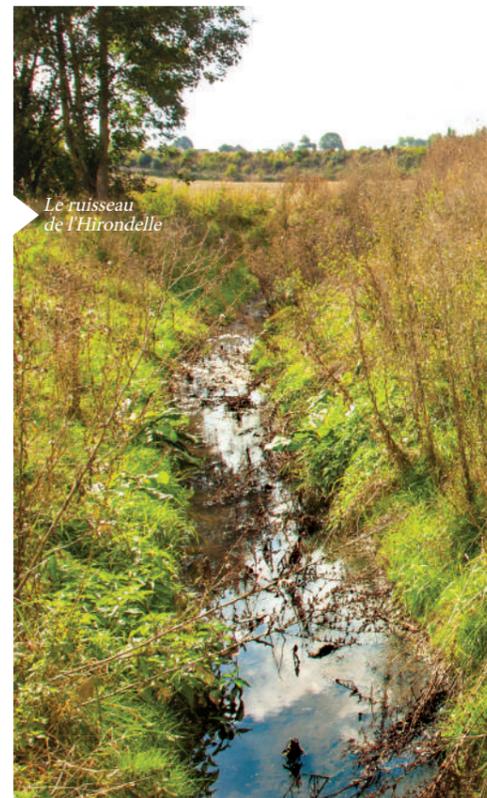
” **L'ensemble des aménagements préconisés représente un coût financier global d'environ 10 à 14 M€ estimé par le Cabinet LIOSE pour les études 2019 & 2020.** ”

(déplacement en amont ou aval) en cas de besoin dans le respect des enjeux ;

- Assurer la promotion des pratiques culturales permettant de limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement et accompagner les agriculteurs dans leurs mises en œuvre. Pour ce faire, l'animateur devra s'appuyer sur un réseau « d'ambassadeurs » locaux permettant d'être la « vitrine » des actions pouvant être déclinées sur cette thématique. Il sera en capacité de faire valoir les bénéfices de ces pratiques tant pour les col-

œuvre des travaux,

- suivre les travaux et mettre en œuvre du Plan de Gestion.
- Assurer la communication sur les actions menées par les collectivités et sur l'avancée des projets : L'animateur s'attachera à valoriser les actions menées par les collectivités et à en démontrer les effets positifs. Il valorisera le travail partenarial mis en place avec les agriculteurs ayant souscrits aux projets et mettra en avant les partenaires financiers ou autres.



Le ruisseau de l'Hirondelle

RÉVEIL CLIMATIQUE

LA CCSA DÉVOILE UN PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE AUDACIEUX MAIS RÉALISABLE.

Les enjeux du changement climatique sont au cœur du projet intercommunal au travers notamment du Plan Climat-Air-Energie Territorial qui se met en place. Il passe par le développement des énergies renouvelables, les travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics et des formes de mobilités plus douces.

22

Consommation d'énergie : 608 GWh La consommation d'énergie par habitant est de **22 MWh/hab/an** (valeur moyenne : 24,2 MWh/hab/an en 2012).

52

Les secteurs Résidentiel et Transport de personnes représentent ensemble **plus de 52%** des consommations énergétiques du territoire.

2

Emissions de GES : 214 000 tCO₂ La consommation de CO₂ est de **7,8 tCO₂/hab/an** (valeur moyenne : 6,6 tCO₂/hab/an en 2014). Le budget carbone individuel cible pour 2050 afin de limiter le réchauffement à +1,5°C est de **2 tCO₂/hab/an.**

40

Le secteur de l'Agriculture représente **près de 40%** des émissions de GES du territoire.

-42 %

de consommations d'énergie à **l'horizon 2050** grâce à la modification des habitudes de consommation (mobilité) et à la rénovation du bâti tertiaire et résidentiel.

La Communauté de Communes du Sud-Artois réalise actuellement son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). C'est un document de programmation, sur 6 ans, qui s'inscrit dans une stratégie définie à l'horizon 2050, il vise à traduire localement les objectifs nationaux en termes de politique climatique.

Le PCAET de la CCSA a été acté au mois de juin 2021 des objectifs stratégiques ambitieux à horizon 2050. On peut citer les quelques exemples suivants :

- Réduction de l'usage des intrants agricoles de 50%
- Rénovation de 100% des bâtiments tertiaires et résidentiels
- Développement du covoiturage avec un objectif de 2 personnes en moyenne par voiture
- 15% des trajets effectués précédemment en voiture réalisés en modes de transports actifs (vélo, marche)
- Végétalisation de l'espace public et notamment des places de villages et des cours d'école.
- Mobilisation de l'ensemble du potentiel de développement des énergies renouvelables estimé dans le diagnostic à horizon 2050, sauf le solaire thermique à 10% de son potentiel : +1446 GWh.

” Vulnérabilité : Les principaux risques liés au changement climatique sur le territoire sont les inondations et les mouvements de terrain. ”

Les travaux d'agrandissement et la réhabilitation de la salle de sports Escoffier ont commencé en mai 2021. La Communauté de communes, gestionnaire de l'équipement sportif, souhaitait le mettre en conformité tant au niveau technique que thermique, améliorer les conditions d'accueil par l'extension de nouveaux vestiaires et la reconfiguration des locaux actuels.

Près de 2 millions d'euros sont consacrés à cet investissement. Des subventions ont été accordées par le Département du Pas-de-Calais à hauteur de 713 153 € et par l'Etat à hauteur de 759 804 €, soit une opération subventionnée à près de 70 %.

En raison de l'occupation de la salle de sports pendant le temps scolaire, l'isolation thermique du plafond du hall sportif et la pose d'un nouveau sol sportif seront réalisés durant l'été 2023.



Patrimoine - Travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la salle de sports Escoffier en 2021 (ici on distingue l'élévation des murs extérieurs des nouveaux vestiaires)

La mobilité constitue un sujet essentiel pour les habitants et le développement du territoire.

C'est pourquoi, nous avons lancé en 2021 l'étude de notre plan de mobilité simplifié pour améliorer les conditions

d'accessibilité des zones d'habitats, d'emplois et de services, favoriser les modes de transport bas carbone, initier des projets pour développer des services de mobilité durable (covoiturage, itinéraires cyclables, taxi solidaire pour les personnes de plus de 65 ans...). Plus

d'informations sur le site de la CCSA www.cc-sudartois.fr, rubrique mobilité. Mobilités - Taxi solidaire du FJEP cofinancé par la CCSA en 2021

Saisissons ensemble, dès aujourd'hui, cette opportunité d'adapter durablement notre modèle de développement afin de mieux préserver notre environnement au bénéfice de tous les habitants de la Communauté de Communes du Sud-Artois.



LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE,
LES INÉGALITÉS SCOLAIRES...

CONTRIBUER A RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE AU MOYEN D'UN PROGRAMME, PERSONNALISÉ.

Dans ce cadre, le plan de relance présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020 comporte un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE,
LES INÉGALITÉS SCOLAIRES...

Plan de relance – Marché Ecrans Numériques Interactifs – phase 1

L'objectif attendu est centré sur les classes du 1^{er} degré, visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. L'ambition de cet appel à projets est de soutenir la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base
- Les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques qui sera conduit en partenariat par les services académiques, les équipes éducatives et la collectivité concernée.

Le conseil communautaire a répondu favorablement en approuvant la réponse de l'intercommunalité à l'appel à projets le 9 mars 2021.



”
Nous proposons depuis 2013 gratuitement à tous les habitants, des ateliers numériques, pour initier et approfondir ses connaissances.
”

Espace Numérique : Un endroit très branché

Les Espaces Numériques du Sud-Artois sont en grande partie destinés au public victime de la fracture numérique. Des ateliers d'initiation sont mis en place sur les sites de Bapaume, Croisilles, Bertincourt, Bucquoy, Achiet-le-Grand et Vaux-Vraucourt se déclinant par plusieurs modules :

- Module 1 : Le B.a.-ba Informatique
- Module 2 : Photos / Vidéo
- Module 3 : Imprimante 3D / Modélisme 3D
- Module 4 : Smartphone / Tablette
- Module 5 : Graphisme / Art Digital
- Module 6 : Internet / Réseaux sociaux / Vente et achat en ligne

De façon gratuite, depuis 2013, nous proposons à tous les habitants, des ateliers numériques pour s'initier et approfondir ses connaissances.

Des accompagnements personnalisés sur rendez-vous sont également mis en place dans le cadre de démarches administratives sur l'année 2021, 27 pré-demande de carte d'identité, 18 permis de conduire, 14 cartes grises et d'autres demandes ont été réalisées pour aider les usagers dans leur démarche administrative. Les accompagnements personnalisés visant à aider les usagers du territoire et à être plus autonomes face à la fracture numérique.



LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE, LES INÉGALITÉS SCOLAIRES...

Communication

Le service TIC sur l'année 2021 a réalisé un bon nombre de flyers et d'affiches mais également l'organigramme et le trombinoscope agents et élus de la communauté de communes du Sud-Artois, après le nouveau Logo en 2020 c'est au tour du triptyque du Musée Bullecourt 1917 Jean & Denise Letaille de faire peau neuve, réalisé étroitement avec son équipe à l'origine de ce projet. Un répertoire des associations est en cours de réflexion en fin d'année 2021 pour une réalisation courant 2022

Réflexion autour d'une nouvelle arborescence du site internet de l'intercommunalité

Le site internet reste la première vitrine en ligne de la communauté de communes, une réflexion au sujet d'une refonte d'une nouvelle arborescence pour mieux accompagner les usagers et les entreprises du territoire était devenue cruciale pour favoriser l'évolution des démarches et des documents administratifs en ligne.

L'objectif attendu :

- Un site épuré et intuitif pour les usagers
- Une interface plus colorée et dynamique
- Regroupement des pages en doublons
- Mise à jour des informations sur la totalité de l'arborescence du site web
- Mise en relation avec ensemble des réseaux sociaux (facebook, instagram, youtube)
- Respect du règlement général sur la protection des données sur l'ensemble des pages du site web.

4 250

Facebook : Le nombre d'abonnés sur la page de la communauté de communes du Sud-Artois est de 4250 avec un ciblage de 123 700 personnes touchées, tous post confondu sur le courant de l'année, ce nombre est en constante augmentation chaque année.



THÉÂTRE, MUSÉES, METTEUR EN SCÈNE,
BIBLIOTHÈQUES, ATELIERS DE LECTURE,
RANDONNÉES CONTÉES, ESPACE JEUNES...

PARTICIPER À L'EFFERVESCENCE CULTURELLE DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Sud-Artois s'associe aux grands événements nationaux et départementaux : la nuit des musées, les Journées Européennes du Patrimoine...

THÉÂTRE, MUSÉES, METTEUR EN SCÈNE, BIBLIOTHÈQUES, ATELIERS DE LECTURE, RANDONNÉES CONTÉES, ESPACE JEUNES...

Contrat Local d'Éducation Artistique

En 2021, la CCSA a accueilli en résidence Clarence MASSIANI, comédienne et conteuse ainsi que Justin LE-PANY, musicien et compositeur dans le cadre du Contrat local d'Éducation Artistique (CLÉA). Malgré un contexte sanitaire contraignant, les deux artistes ont pu mener durant 4 mois sur le territoire leurs actions de médiation et performances autour de la lecture, du livre et de la musique :

- Ateliers de lecture à voix haute et ateliers de composition musicale pour le public scolaire (300 élèves).
 - Interventions dans les 7 bibliothèques du réseau de lecture publique de la CCSA en proposant des moments musicaux auprès du public, des ateliers d'écritures et des randonnées contées.
 - Concerts dans les églises du territoire ou lieux insolites afin de remettre en lumière le patrimoine local.
- La collectivité a bénéficié du soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 27 000 euros pour le CLÉA.



Participation aux événementiels nationaux et départementaux

La CCSA inscrit sa programmation culturelle dans le cadre de manifestations et événementiels nationaux et départementaux. Ainsi en 2021, malgré les restrictions liées à la COVID, plusieurs manifestations ont été maintenues : la Nuit des Musées et les Journées Européennes du Patrimoine au Musée Jean et Denise Letaille à Bullecourt, les Portes ouvertes d'Ateliers d'Artistes à Trescault, les spectacles de la Semaine bleue à Bapaume.



Musique, spectacle vivant et atelier

La CCSA s'est donné pour objectif d'interagir avec tous les publics, en déployant avec ces partenaires (compagnie et association) les spectacles, projections, concerts et ateliers sur le territoire. L'objectif est de toucher le plus grand nombre d'habitants et de scolaires et contribuer à créer des moments de partage intergénérationnel lors de restitutions des séances d'ateliers sous forme de spectacles ou projections : La compagnie TEKNE, a travaillé en 2021 autour du thème de Pierrot, a créé le spectacle « Debout les vivants ». 14 classes primaires du territoire ont créé en atelier les bandes sonores, les accessoires et travaillé à l'écriture des scènes du spectacle. 6 représentations ont été données à Noreuil avec la participation d'une classe différente à chaque représentation.

Depuis 2021, en partenariat avec l'Éducation Nationale et les Ateliers de la

Halle, 8 classes du territoire ont pu bénéficier d'ateliers de création de films d'animation. Ces petits films ont été projetés à l'occasion de séances de projection en plein air qui se sont déroulées sur 4 communes (Foncqevillers, Le Sars, Haplincourt, Saint-Léger). Le festival des Inouïes porté par l'Association Musique en Roue Libre a organisé en 2021, 7 concerts qui ont été donnés dans 4 églises du territoire (Béhagnies, Courcelles-le-Comte, Gomiécourt et Moyenneville).



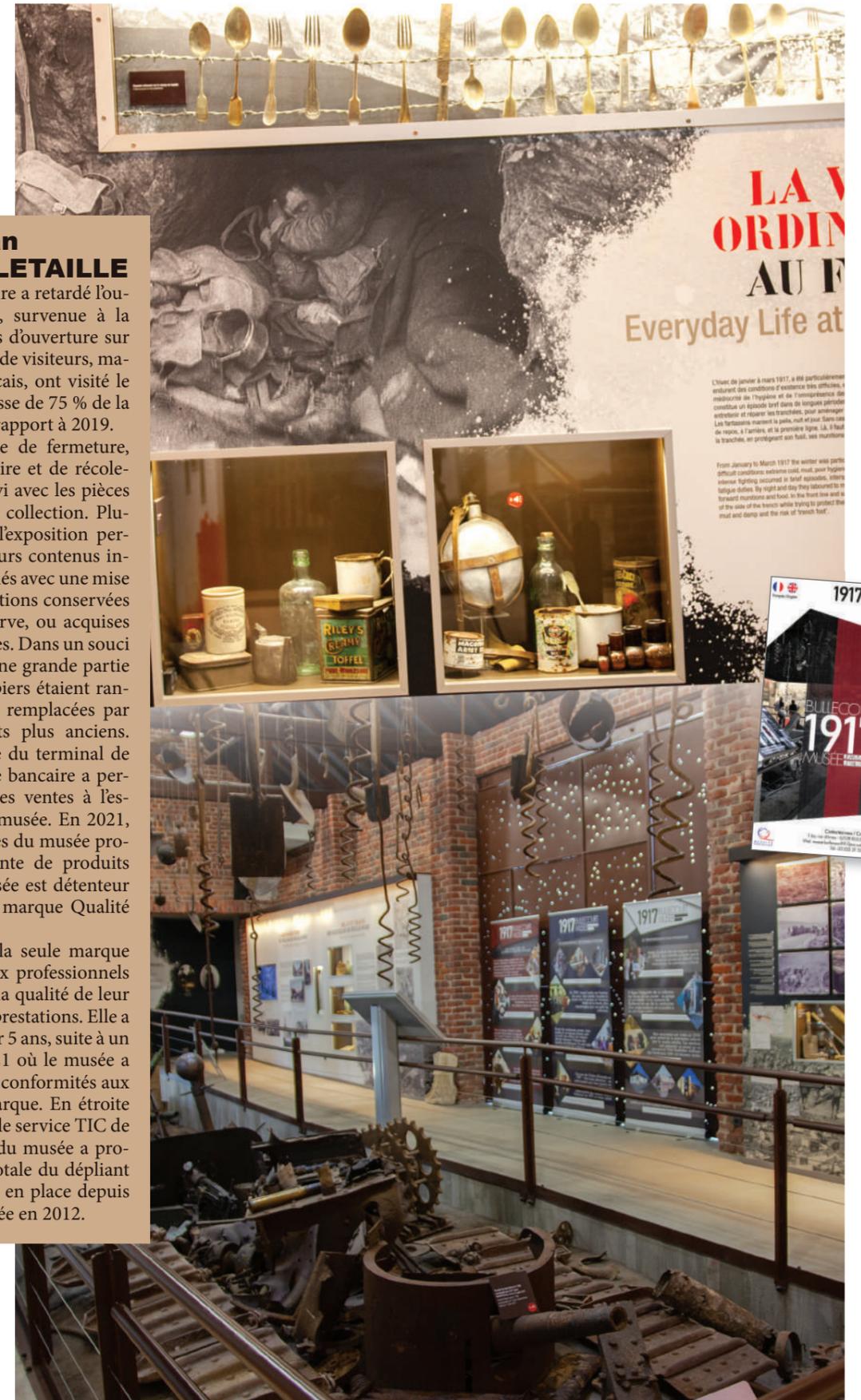
” Depuis 2021,
en partenariat avec
l'Éducation Nationale
et les Ateliers de la Halle,
8 classes du territoire
ont pu bénéficier
d'ateliers de création
de films d'animation. ”

Musée Jean et Denise LETAILLE

La situation sanitaire a retardé l'ouverture du musée, survenue à la fin mai soit 7 mois d'ouverture sur l'année. Un millier de visiteurs, majoritairement français, ont visité le musée soit une baisse de 75 % de la fréquentation par rapport à 2019.

Lors de la période de fermeture, le travail d'inventaire et de récolement s'est poursuivi avec les pièces d'armements de la collection. Plusieurs vitrines de l'exposition permanente ont vu leurs contenus intégralement modifiés avec une mise en valeur de collections conservées jusqu'alors en réserve, ou acquises récemment données. Dans un souci de conservation, une grande partie des collections papiers étaient rangées en réserve et remplacées par d'autres documents plus anciens. La mise en service du terminal de paiement par carte bancaire a permis d'augmenter les ventes à l'espace boutique du musée. En 2021, 36,87 % des recettes du musée proviennent de la vente de produits et de livres, le musée est détenteur depuis 2015 de la marque Qualité Tourisme™.

Cette marque est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations. Elle a été renouvelée pour 5 ans, suite à un audit mené en 2021 où le musée a obtenu 94,58 % de conformités aux exigences de la marque. En étroite collaboration avec le service TIC de la CCSA, l'équipe du musée a procédé à la refonte totale du dépliant du musée qui était en place depuis l'ouverture du musée en 2012.



THÉÂTRE, MUSÉES, METTEUR EN SCÈNE, BIBLIOTHÈQUES, ATELIERS DE LECTURE, RANDONNÉES CONTÉES, ESPACE JEUNES...

26

communes
du territoire
de la CCSA (écoles, églises,
bibliothèques) ont bénéficié
des interventions
et médiations des artistes
en résidences dans le cadre
du Contrat Local
d'Éducation artistique.

750

seniors ont bénéficié
des spectacles
de la Semaine Bleue,
en octobre 2021.

64

objets et documents
anciens donnés au musée
par 9 propriétaires
différents soucieux de la
conservation de ce patrimoine
et qui intègrent les collections
du musée.

27 500

Les collections des bibliothèques
du réseau s'élèvent à 27 500 docu-
ments hors abonnement. Les col-
lections des bibliothèques sont
complétées par les fonds prêtés
par la Médiathèque Départemen-
tale du Pas-de-Calais qui
comprennent des livres (environ
5700), des CD et des DVD, ainsi
que des ressources numériques.

La consolidation du réseau des bibliothèques (LISA)

Composé de sept bibliothèques (à Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Ecoust-Saint-Mein, Frémicourt, Hermies et Metz-en-Couture) qui ont pour vocation de desservir l'ensemble des habitants du territoire intercommunal, la consolidation du réseau LISA se concrétise par :

- la fin du chantier de création de la médiathèque intercommunale située à Bapaume qui prendra le rôle de médiathèque « Tête de réseau », et
- l'informatisation de toutes les bibliothèques et leur mise en réseau.

La construction de la nouvelle médiathèque intercommunale

Un grand plateau d'environ 300m² pour accueillir le public dans différents espaces : l'espace accueil et presse, la médiathèque, un espace d'animation et un espace numérique.

Des collections diversifiées dans les supports (CD/DVD, liseuses) en plus des collections de livres, revues/presse, livres lus et romans en grands caractères, pour tous les âges et les niveaux de lecture.

Des bornes d'écoute pour écouter de la musique. Un espace numérique avec 10 postes informatiques. Un patio accessible au public pour un moment de détente. De nombreuses places assises et la possibilité d'accueillir des groupes et des classes.



L'intérieur de la nouvelle
médiathèque intercommunale

L'informatisation du réseau :

L'informatisation a pour objectif de développer les services rendus par les bibliothèques du réseau. Pour se faire, un outil de gestion commun (un logiciel spécifique aux bibliothèques) facilitera la possibilité d'avoir un catalogue commun et un portail (site internet) à destination du public.

La mise en réseau informatique des bibliothèques permettra de fournir aux usagers de nouveaux services sur place et à distance, d'offrir aux bibliothèques une meilleure visibilité sur le territoire et de moderniser leur image.

Le portail est destiné à être à la fois une vitrine pour le réseau de bibliothèques, un outil de recherche et de localisation des documents via le catalogue en ligne, et un outil de communication entre les usagers et les bibliothèques. C'est l'occasion pour les bibliothèques

- médiathèques de sortir de leurs murs en proposant des informations et des services en ligne, en plus d'accéder à la bibliothèque numérique de la Mé-

diathèque Départementale du Pas-de-Calais. Chaque bibliothèque sera dotée d'un ordinateur en libre accès, de liseuses (empruntables), d'une tablette pour la consultation sur place, de la Wi-Fi. Pour rappel, chaque usager pourra accéder à toutes les bibliothèques (carte unique) et ce, gratuitement.

Cette mise en réseau informatique et ses corollaires devrait permettre d'attirer dans les bibliothèques un public non

seulement plus nombreux, mais aussi plus diversifié : adolescents, personnes éloignées de la lecture, personnes pressées ou dont les horaires ne correspondent pas à ceux des bibliothèques (bibliothèque à distance), personnes en recherche d'informations ou de conseils, personnes à la recherche d'un lieu où travailler. Ces nouveaux services permettront donc aux bibliothèques d'être plus ouvertes sur le territoire.

” **27 628 prêts effectués dans les bibliothèques du territoire pour 2020 par les quelques 1500 usagers.** ”



RENFORCER ET RÉINVENTER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

AIDER LES JEUNES A VIVRE ENSEMBLE DANS LE RESPECT DE L'AUTRE ET EN HARMONIE AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT.

RENFORCER ET RÉINVENTER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES



Service enfance jeunesse

Un travail conséquent a été mené avec les élus du territoire, les partenaires et les collaborateurs du service animation pour réécrire un nouveau contrat de territoire concernant les actions enfance jeunesse. La nouvelle convention territoriale globale (CTG) a été adoptée fin 2021 par l'ensemble des parties en remplacement du contrat Enfance Jeunesse et assure à la collectivité un financement des actions jusqu'en 2025.

Service sport-santé

Les actions du Contrat local de santé (CLS) se sont développées sur le territoire malgré la situation sanitaire compliquée. Un travail auprès des aidants a permis à plusieurs personnes de se rencontrer régulièrement pour échanger et vivre des temps conviviaux. Nous avons aussi lancé un conseil des sages qui travaille sur l'accès aux droits et l'information de nos aînés afin que chacun soit informé de ses droits en matière de santé. Lancement des travaux de la Salle Escoffier en avril sur deux ans avec comme objectif d'agrandir l'espace de douche et de vestiaires notamment pour les sports de combats et travailler sur la rénovation énergétique du bâtiment. La piscine Oxygène du Seuil de l'Artois a fêté ses dix ans en novembre 2021 et a lancé une année de festivité : un logo a été mis en place, un bonnet de bain a été distribué gratuitement et plusieurs animations sont prévues sur l'année.

Un budget général de fonctionnement pour les services enfance jeunesse de 1.9 million d'euros dont plus de la moitié est financé par les prestations de la CAF et l'accompagnement de la convention territoriale globale ainsi que par la MSA. La participation des familles aux inscriptions des activités représentent 15% des recettes.

35 000

Plus de 35 000 heures d'accueil pour la petite enfance en 2021 sur les trois structures.

310 000

Près de 310 000 heures de fonctionnement pour les accueils de loisirs et l'accueil jeunes.



2022... Service enfance jeunesse

La signature de la CTG a inscrit des projets importants pour l'année 2022 comme la création d'une nouvelle structure d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur Bapaume et qui accueillera également le relais parent enfant. A ce titre, un guichet unique verra le jour afin que les familles trouvent, avec un seul numéro ou mail, toutes les informations

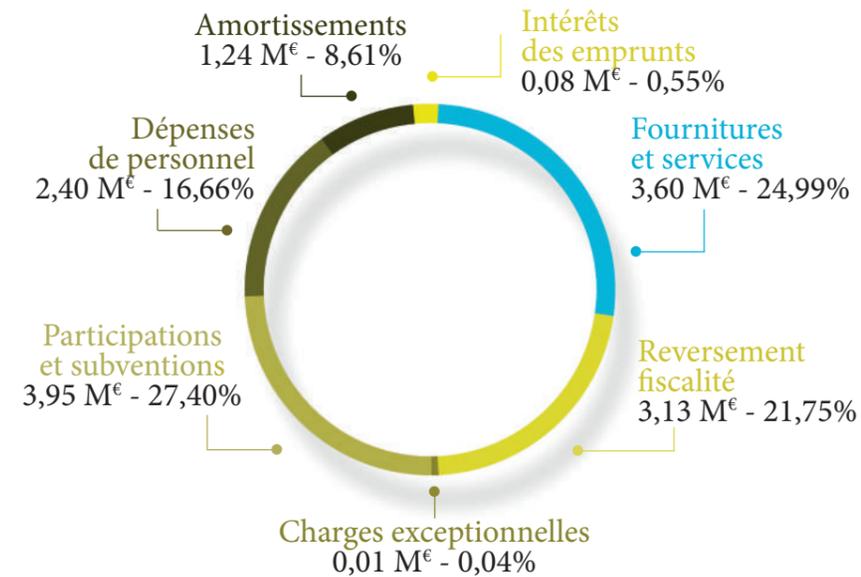
sur les gardes d'enfants du territoire. L'EAJE de St Léger doit également changer de locaux et arriver dans un espace totalement rénové et plus grand afin d'accueillir davantage de tout petits. Enfin, l'accueil jeunes devrait se doter un véhicule 9 places afin de développer l'itinérance des animations jeunesse Service Sport-Santé et vie associative. Les actions du CLS sont amenées à se développer davantage et sur des axes de

travail plus diversifiés. Les travaux de la salle Escoffier devraient être terminés pour offrir aux collégiens et aux associations sportives un espace sportif rénové et plus grand dès septembre. Concernant les associations, après deux ans en stand-by, un nouveau répertoire devrait voir le jour et la remise en place du forum est également au programme.

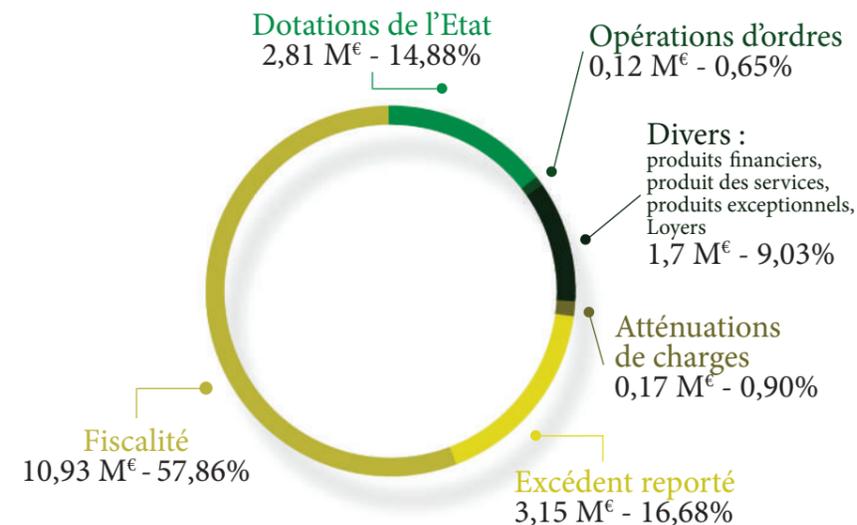
CRÉER LES CONDITIONS FINANCIÈRES POUR POURSUIVRE NOS EFFORTS D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU MONDE ÉCONOMIQUE ET POUR MAINTENIR LES SERVICES AUX HABITANTS.

Le budget de la communauté de communes du Sud-Artois est composé du budget principal et de 2 budgets annexes (développement économique et service public d'assainissement non collectif).

Dépenses : 14,44 M€



Recettes : 18,89 M€



Le contexte

2021 est une année qui restera marquée par la crise de la Covid-19. Malgré ce contexte difficile, l'état des finances au 31 décembre 2021 reste préservé.

Les services intercommunaux se sont, dès le début de la crise, mobilisés pour soutenir les acteurs économiques tout en maintenant un service aux habitants.

Le budget de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste l'enjeu majeur de l'intercommunalité. Cela passe par la recherche d'économies au niveau des dépenses générales de l'intercommunalité en privilégiant le regroupement des commandes et en procédant, le plus possible, à la mise en concurrence des acteurs économiques. Cela passe également par un encadrement des dépenses

de personnel, dépenses qui s'élèvent en 2021 à 2,4 millions d'euro.

Les contributions et participations obligatoires augmentent de 5,34 % (contributions incendie et participations aux différents syndicats mixtes SAGE, Scota, SMAV, Pôle Métropolitain...). Les recettes diminuent de 8,6 % en ce qui concerne les produits des services (Piscine, Enfance Jeunesse, Musée), et les loyers.

Les produits des dotations et participations augmentent de 53,7 %. Cette hausse est à relativiser. Elle est liée pour sa plus grande partie au solde d'une subvention TEPCV perçu en 2021 pour 0,75 millions d'euro.

Les produits de la fiscalité augmentent de 1,4 %. A noter que cette année 2021 est également marquée par la stabilité des taux de fiscalité hors TEOM.

SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

Attribution de compensation
1 717 104€
61,47€ / habitant

Fonds de concours
179 014€
6,41€ / habitant

Contribution incendie
795 464€
28,48€ / habitant

FPIC
456 474€
16,34€ / habitant

Total reversé aux communes
3 045 797€
109,03€ / habitant



La communauté de Communes du Sud-Artois a apporté son soutien financier à la réalisation du City-stade de Bihucourt.

L'intercommunalité apporte des fonds de concours aux communes sur des projets d'investissement et contribue à financer des équipements au profit des habitants du territoire en accordant des subventions de 10 à 30 000 € en fonction de la nature des projets présentés.

FINANCES

L'endettement

L'endettement de l'intercommunalité reste stable sans conclusion de nouveaux emprunts. Cet endettement est constitué par 8 emprunts (5 à taux fixe et 3 à taux variable) pour un encours de 5,70 millions d'euro au 31/12/2021. Une partie de cet encours (2,16 millions d'euro) concerne le budget annexe Développement Economique, le reste (3,54 millions d'euro) concerne le budget principal (Piscine, montée en débit du territoire, Maison de l'Emploi). La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un ratio indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Elle s'élève en 2021 à 2,1 années, contre une moyenne des EPCI de 5,1 années en 2020.

Des investissements au profit des habitants du territoire

Après une période de confinement et de restrictions liées à la crise sanitaire, la construction de la bibliothèque-médiathèque à Bapaume et la restructuration du complexe sportif communautaire Escoffier ont pu reprendre en 2021. Les travaux d'aménagements hydrauliques visant à réduire les risques de ruissellements érosifs et d'inondation ont démarré en 2021 à Vaulx-Vraucourt et Noreuil. L'intercommunalité a soutenu l'effort d'investissement des communes en distribuant des fonds de concours à hauteur de 179 014 € sur les projets d'investissement présentés.

Une redistribution au profit des habitants du territoire

Depuis le passage à la fiscalité professionnelle unique, l'intercommunalité redistribue aux communes la fiscalité que les communes percevaient au titre du produit de la taxe professionnelle avant le passage à la fiscalité professionnelle unique déduction faite des transferts de compétences pour un montant de 1 717 104 € soit 61,47 €/Habitant. L'intercommunalité prend également en charge la contribution au fonctionnement du service départemental d'incendie financé par la taxation sur les éoliennes permettant ainsi une répartition totale de cette fiscalité au profit de l'ensemble du territoire et non des seules

communes porteuses d'éolien pour un montant de 795 464 € soit 28,48 €/Habitant. Le transport des enfants des écoles jusqu'à la piscine dans le cadre de l'apprentissage de la natation et le transport des enfants depuis chaque commune jusqu'aux structures d'accueils de loisirs sont pris en charge par l'intercommunalité. Pour l'année 2021, une somme de 76 755 € a été consacrée aux transports collectifs soit 2,75 €/Habitant.

L'intercommunalité redistri-

bue aussi chaque année une part du fonds de péréquation intercommunale et communale qu'elle reçoit de la part de l'Etat. Pour 2021, c'est une somme de 456 474€ qui a été redistribuée entre les 64 communes du territoire soit 16,34€/Habitant. Le montant de la redistribution s'élève pour 2021 à 3 045 797€ soit 109,03€/Habitant.



” **L'intercommunalité prend également en charge la contribution au fonctionnement du service départemental d'incendie en échange de la taxation sur les éoliennes permettant ainsi une répartition totale de cette fiscalité au profit de l'ensemble du territoire et non des seules communes porteuses d'éolien pour un montant de 795 464 € soit 28,48 €/Habitant.** ”

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPER LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET INDUSTRIELLE.

Compétence principale de la Communauté de Communes du Sud-Artois, le Développement Economique, animé par son service, mène des actions en faveur de l'ensemble des acteurs économiques de son territoire.

Aujourd'hui, plus de 700 entreprises prennent place dans le Sud-Artois et l'intercommunalité s'efforce de les accompagner dans leur création et/ou leur développement.

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, l'année 2021 a été synonyme de maintien du tissu artisanal, commercial et industriel du territoire, mais aussi de création et de développement grâce aux accompagnements tels que le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), la subvention Entreprendre en Sud-Artois, la subvention Aide et Soutien au Sud-Artois et le Fonds d'Urgence Sud-Artois. Grâce à ces nombreuses aides et actions mises en place, les acteurs économiques ont pu résister.

2021 a été l'année du bilan pour les conventions triennales signées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Malgré un contexte particulier, le nombre d'entreprises a augmenté de 17 % par rapport à la période précédente et le territoire compte 430 entreprises immatriculées au registre des métiers à la fin de l'année. La convention a permis de développer la complémentarité des services entre Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Intercommunalité au profit des acteurs économiques.

Le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois a permis le maintien et le développement de l'attractivité commerciale et industrielle du territoire communautaire, le renforcement du centre commerçant présent sur le tissu urbain de la Commune de Bapaume et une meilleure répartition du commerce de proximité dans les communes rurales du territoire.

Grâce à la réussite de ces partenariats, la confiance est une nouvelle fois renouvelée pour les trois prochaines années avec ces deux chambres consulaires. Les priorités données aux actions inscrites dans ces nouvelles conventions sont en faveur du numérique (e-commerce, e-référencement...), de la transmission des commerces pour les commerçants de plus de 55 ans et des questions ayant trait à la transition écologique.

Le programme Petite Ville de Demain (2020-2026) a permis à l'intercommunalité de recruter un manager de commerce. Le manager, en étant le guichet unique des services de l'intercommunalité pour les commerçants et les artisans, assure l'animation du tissu commercial communautaire.

De par la proximité avec l'autoroute A1, les Zones d'activités économiques continuent de se développer en permettant aux entreprises existantes de se pérenniser et d'attirer également de nouveaux prospects. Pour répondre à la demande croissante d'installation sur le territoire, la Communauté de Communes projette d'agrandir ses zones d'activités avec la création de la Zone des Anzacs II à Bapaume pour laquelle les démarches administratives ont été poursuivies, avec notamment le retour de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale qui a débouché sur une enquête publique portant sur la consommation de l'espace. De plus, les bâtiments relais offrent la possibilité aux entreprises de s'installer provisoirement, leur permettant d'appréhender le succès de leur implantation avec des loyers modérés.

” **Le programme Petite Ville de Demain (2020-2026) a permis à l'intercommunalité de bénéficier d'un manager de commerce.** ”

L'année 2021 du développement économique en quelques chiffres :

15 **Entreprendre en Sud Artois : 15 PME et TPE aidées au cours de l'année. 24 693€ de subventions pour 98 512€ d'investissements réalisés.**

9 **entrepreneurs aidés par Le Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). 37 400€ d'aides pour 204 350€ d'investissements réalisés**

+700 **entreprises sur le territoire Installation de nouvelles entreprises courant d'année 2022**

En photo : Un employé de l'entreprise INVEHO

DES CHEFS D'ENTREPRISE PRENNENT LA PAROLE



Jacky Cauliez, 51 ans, directeur du site INVEHO UAB, situé sur la commune d'Achiet-Le-Grand.

L'entreprise INVEHO UAB est composée de 70 salariés et une dizaine d'agents intérimaires. Cette société est spécialisée en maintenance et modernisation de wagons de fret pour tout type de marchandise (céréales, granulats, ammoniac, gaz...). M. Cauliez souligne que : " Dans le contexte actuel d'augmentation du prix des matières premières et des énergies, et par volonté de réduire l'impact environnemental, les clients favorisent autant que possible la rénovation des wagons afin d'en prolonger la durée de vie. Le territoire du Sud-Artois offre une position stratégique, il permet en particulier grâce à l'atelier d'Achiet-le-Grand de rejoindre rapidement les pays d'Europe du Nord ou des villes comme Dunkerque, Calais, Valenciennes ». Depuis 2019, l'entreprise s'est agrandie. Elle a profité du plan France Relance financé par la Banque Publique d'Investissement. **M. Jean-Jacques Cottel, président de la communauté de Communes et les élus du territoire ont apporté tout leur soutien au dossier.** Dans le nouveau bâtiment, des réservoirs d'air comprimé seront produits pour alimenter le système de freinage des wagons. **Cette nouvelle activité a permis l'embauche de deux personnes à temps plein.** L'entreprise INVEHO poursuit sa croissance et son recrutement dans de nombreux domaines : assemblage mécanique, soudage, peinture industrielle...

Mathieu Thery, 36 ans, gérant d'une boulangerie à Hermies.

Mathieu a ouvert sa pâtisserie-boulangerie à Hermies depuis 2011. Son histoire avec ce métier remonte à l'âge de 10 ans : déjà tout petit, il aimait l'odeur du pain et se souvient lui-même faire cette course pour la famille. C'est à 15 ans que Mathieu tombe dans le pétrin.

Son aventure débute par un apprentissage à la boulangerie de Ruyaulcourt, où il apprend le métier de pâtissier - boulanger. Quelques années plus tard il ouvre son propre commerce à Hermies. Aujourd'hui, Mathieu dirige une équipe de six personnes, dont trois en apprentissage. Dans cette profession, tout est chronométré et le rythme de travail est soutenu. Mathieu annonce une production 600 baguettes par jour...sans oublier son fameux pain au chocolat confectionné à partir d'un beurre AOP, puis ses divers pains spéciaux, pâtisseries et pas moins de 50 quintaux de farine utilisés par mois ! ». **Ce solide gaillard revendique sa fierté d'être un campagnard et travailler au cœur d'un territoire rural plutôt qu'en ville.** En plus de sa boulangerie, il doit également approvisionner ses deux distributeurs de pain situés à Boursies et à Vaulx-Vraucourt. Outre les restaurants qui font appel à ces services, Mathieu s'invite régulièrement dans les différents baptêmes, communions, mariages du secteur, en proposant des pièces montées, et aussi la fabrication de navettes garnies pour le côté salé. Un goût pour le déjeuner sur le pouce, ici encore, la boutique propose une gamme de sandwiches composés, croque-monsieurs, pizzas... Perfectionniste et rigoureux, Mathieu donne volontiers

À deux reprises, j'ai demandé de l'aide financière et j'ai été accompagné à toutes les étapes, ce qui m'a permis d'économiser du temps précieux pour mon entreprise.

une partie de son temps, à inventer, créer...il aime faire découvrir de nouveaux produits à ses clients : le pain à la bière et cerise, la baguette à la citrouille ! C'est sans doute pour toutes ces initiatives, que Mathieu a été récompensé : en 2019 il est reconnu « artisan en or », en 2021 il

est nommé maître artisan. Avec une amplitude de travail qui bordure les soixante-cinq heures hebdomadaires, Mathieu doit aussi penser à la gestion des stocks, des commandes, négocier les prix. M. Thery nous explique : « **La visibilité digitale est devenue indispensable pour fidéliser mais aussi pour vendre.** Avec une croissance à deux chiffres, M. Thery admet qu'il envisage d'ouvrir une seconde boutique, mais toujours au cœur de la ruralité.



Mathieu Thery en train de préparer son pain.

ASSURER UN SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITÉ ET DURABLE : UN ENJEU ÉCOLOGIQUE.

Longtemps considéré comme une solution d'attente au raccordement à l'assainissement collectif (tout à l'égout), l'Assainissement Non Collectif (ANC) est pourtant une réponse techniquement performante et économiquement durable.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :

Le SPANC assure le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif. Le contrôle concerne les installations neuves ou réhabilitées, et le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. Le SPANC examine les dossiers de conception et vérifie la conformité de l'exécution des installations neuves ou réhabilitées. Pour les installations existantes, il vérifie leur bon fonctionnement et la régularité de leur entretien. Les contrôles tiennent compte de la grille nationale de classification des installations d'Assainissement Non Collectif, classant les installations en 4 catégories :

- Absence d'installation,
- Installation non conforme sans risque sanitaire et/ou environnemental,
- Installation non conforme avec risque sanitaire et/ou environnemental,
- installation conforme.

Pour l'année 2021, les deux techniciens en charge de cette mission ont réalisé 1 018 interventions qui se décomposent de la façon suivante :

Conceptions
165
16,2 %

Réalisations
65
6,4 %

Contrôles Périodiques*
571
56,1 %

Ventes
217
21,3 %

** les contrôles périodiques sont réalisés par un Bureau d'Etudes (BE) dans le cadre d'un marché public Le SPANC reste le seul organisme à émettre l'avis final de conformité.*

Au moyen de ces différents contrôles, un taux de conformité des installations d'ANC est établi. Pour l'année 2021, il se situe à :

43 % des ANC sont classés conformes

Ce chiffre confirme le travail de mise aux normes qui doit encore être réalisé. Pour améliorer ce chiffre, la CCSA a mis en place deux dispositifs :

Dans le cadre fixé par le règlement, le contrôle périodique des dispositifs d'assainissement individuel sera effectué selon une fréquence décennale. En cas de vente immobilière, le propriétaire doit présenter un rapport de contrôle de moins de 3 ans et le nouveau propriétaire doit réaliser ses travaux dans un délai de 1 an à compter de la vente. Les Assainissement Non Collectif présents sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA) représentent un parc de 7211 installations.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :

1) La réalisation des réhabilitations des dispositifs sous Maitrise d'Ouvrage de la Collectivité :

Ce dispositif est réservé aux acquis propriétaires des biens avant le 1^{er} janvier 2011 mais aussi il faut aussi que la commune d'implantation du logement soit classée en zone à enjeux sanitaires et bien entendu que l'ANC existant soit non conforme.

17
conventions ont ainsi été signées cette année. 6 sont en préparation pour 2022.

Liste des communes classées à enjeux sanitaires :

Bertincourt • Beugnâtre • Beugny • Biefvillers les Bapaume • Bucquoy • Bullecourt • Chérisy • Courcelles le Comte • Douchy les Alette • Ecooust Saint Mein • Foncquevillers • Frémicourt • Gomiécourt • Gommecourt • Gréwillers • Haplincourt • Havrincourt • Hébuterne • Hermies • Le Sars • Le Transloy • Lebuquière • Metz en Couture • Morchies • Morval • Neuville-Bourjonval • Puisieux • Rocquigny • Saily au Bois • Saint-Léger • Trescault • Vélou • Warlencourt-Eaucourt

2) L'instauration d'une pénalité financière pour les néo-Propriétaires qui ne mettent pas aux normes leurs installations dans l'année qui suit l'achat :

Conformément à la réglementation en vigueur (article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation), le néo-propriétaire doit procéder à la mise en conformité de son ANC dans un délai maximum d'un an à compter de la date de signature de l'acte authentique. En l'absence d'une régularisation de la situation au regard de la mise en conformité de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif, une pénalité financière d'un montant de 300 € est dressée conformément à l'article 26 du règlement de service (consultable sur le site internet de l'intercommunalité). Cette pénalité sera reconduite annuellement jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires. Les Propriétaires reçoivent dans un premier temps une information pour leur rappeler les conséquences de la non mise aux normes du dispositif d'ANC. Plus de 600 lettres d'information ont été adressées ! Une majorité des Propriétaires a régularisé la situation (justificatif de travaux, contre-visite du SPANC, déclenchement des travaux). Au final, 270 pénalités ont été mises en recouvrement pour cette première année.

270
Au final, 270 pénalités ont été mises en recouvrement pour cette première année.

Via une convention signée entre le Propriétaire et la CCSA, la Collectivité fait réaliser une étude de sol afin de définir la filière à mettre en œuvre puis fait réaliser les travaux par une entreprise qu'elle a retenue par appel d'offres. Ce dispositif permet aux Propriétaires une sérénité pour réhabiliter le dispositif d'ANC et aussi de bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 4 000 €. Le reste à charge étant facturé par la CCSA aux Propriétaires. 17 conventions ont ainsi été signées cette année. 6 sont en préparation pour 2022.



POUR UNE OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE
DE QUALITÉ AU SERVICE DE LA SANTÉ,
DE LA SOLIDARITÉ, DE L'EMPLOI
ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU SUD - ARTOIS

Le Sud-Artois travaille sur la question alimentaire depuis 2018 à travers la question du gaspillage alimentaire, notamment dans la restauration collective. Le Projet Alimentaire Territorial vise plus globalement à mettre en place une offre alimentaire locale de qualité pour les habitants de l'intercommunalité. Il s'agit concrètement de rassembler tous les acteurs locaux liés à l'alimentation (producteurs, distributeurs, consommateurs, etc.) dans une démarche collective pour travailler à l'atteinte des objectifs du projet, en mettant en cohérence les projets et actions de chacun et en facilitant leur réalisation. **2021 a vu le PAT du Sud-Artois être labellisé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt. Le projet se donne 4 objectifs :**

183 434€

coût des projets engagés et répondant aux objectifs du PAT.

76%

la part de cette somme subventionnée (soit 139 192€ d'aides).

3,5 tonnes

poids en tonnes de déchets réduits pour les foyers ayant participé au défi zéro déchets.

Les objectifs :

- 1) Permettre à la restauration collective de proposer des produits locaux durables et de lutter contre le gaspillage alimentaire.
- 2) Renforcer l'offre locale en produits de qualité, dont bio, et accompagner les agriculteurs et les porteurs de projet du territoire.
- 3) Faire du Sud-Artois un territoire zéro précarité alimentaire !
- 4) Animer un réseau local d'opérateurs des systèmes alimentaires.

L'année s'est conclue avec le 1^{er} festival de l'alimentation du Sud-Artois en novembre 2021, évènement mêlant ateliers, soirée débat et spectacle pour rassembler habitants et acteurs de la production alimentaire du territoire.



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU SUD-ARTOIS

Labellisation en août 2021
par le Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Forêt



Les financements obtenus en 2021 :

- 139 192€ d'aides sur 183 434€ de projets (76% de subventions)
- France Relance, Mesure 13 pour des investissements dans les PAT :
 - Actions en faveur d'une restauration collective respectant la loi Egalim
Subvention : 56 320€ Projet : 74 000€
 - Actions de lutte contre la précarité alimentaire
Subvention : 57 120€ Projet : 71 400€
 - AIDAB – Plan Bio :
Subvention : 25 752€ Projet : 38 034€



Les actions menées en 2021 :

1/ La restauration collective

- 4 sessions de formation sur la rédaction de marchés publics de restauration collective/loi EGALIM
 - Tests et groupe de travail sur les approvisionnements locaux avec 4 restaurations collectives
 - Diagnostics de gaspillage alimentaire dans 12 restaurations collectives (établissements scolaires et médico-sociaux) en 2021, équivalent à 900 000 repas/an :
 - 105,85 tonnes gaspillage alimentaire total sur l'année, 3,9t en moyenne.
 - 128g/repas jetés en moyenne / 120g au national (source ADEME)
 - 243 000€ de perte sur l'année, 9 000€ en moyenne (100g de gaspillage coûtent 0,30€) (source ADEME)
- Les diagnostics et plans d'actions anti-gaspi sont accompagnés par le REGAL, Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire.

2/ *REGAL, Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (créé en 2019)

- Défi Zéro Déchet Zéro Gaspi relevé par 40 foyers du Sud-Artois : -26% du poids de déchets = 3,5t/an. Et -34% du poids de gaspillage alimentaire.
- Des ateliers éco-consommation animés par AIR :
- 13 RepAIR Café et un RepAIR Café hebdomadaire pendant 3 mois à Bucquoy
- 16 ateliers Réemploi grand-public : créations bois, atelier couture, atelier déco
- 10 animations pédagogiques en écoles, collèges et lycées
- 1 atelier Réemploi devant un commerce

3/ L'offre alimentaire locale

- 2^{ème} édition du Forum de rapprochement de l'offre et de la demande, le 18 novembre 2021 : 40 participants (élus, agriculteurs, cuisiniers et gestionnaires d'établissements, commer-

- çants et artisans, associatifs, habitants, partenaires institutionnels et techniques)
- Enquête Alimentation auprès de consommateurs, sur 2 mois : 306 questionnaires, 24 entretiens téléphoniques.
- Etude Sensibio auprès de 12 agriculteurs, avec Bio en HdF
- 15 agriculteurs bio mobilisés collectivement sur des débouchés locaux et les aides possibles
- 32 agriculteurs interrogés sur leur métier
- Dialogue avec des CUMAS, la FRCUMA et la Chambre d'agriculture sur la relocalisation de certains débouchés
- 61 tonnes de dons agricoles à des associations de la Région, coordonnés par SOLAAL

4/ La communication, le réseau d'acteurs

- 1^{er} Festival de l'Alimentation du Sud-Artois, les 17 et 20 novembre 2021 :
- 24 participants à 4 ateliers
- 10 participants à la soirée débat
- 23 participants au spectacle
- 20 entretiens exploratoires sur les critères de réussite du PAT

Les perspectives du PAT pour 2022

1/ La restauration collective

- Etude de faisabilité et d'opportunité de relocalisation de la fabrication et la livraison de repas pour les scolaires et les personnes âgées à domicile
- Campagne d'équipement des cantines du groupement de commande pour respecter la loi Egalim, animée par le CPIE
- Diagnostics et actions de lutte contre le gaspillage alimentaire avec le REGAL

2/ L'offre alimentaire locale et de qualité

- Accompagnement d'un collectif local de producteurs bio avec la Chambre d'Agriculture et Bio en Hauts-de-France
- Mise à jour de la plaquette des producteurs en vente directe
- Groupes de travail sur les aides aux agriculteurs et le foncier agricole (domaine public), avec Terre de Liens
- 3^{ème} Forum de rapprochement des opérateurs alimentaire du Sud-Artois
- Installation et équipement des Jardins de Cocagne suite à leur déménagement

3/ La précarité alimentaire

- Groupes de travail thématiques : qualité et accès à l'aide alimentaire
- Guide de l'aide alimentaire en Sud-Artois

4/ La communication, le réseau d'acteurs

- Promotion du PAT à travers un site web, des vidéos, des affiches, une plaquette
- Mobilisation des élus en commissions thématiques autour des enjeux du PAT
- 2^{ème} édition du Festival de l'Alimentation du Sud-Artois en novembre 2022 : ciné-débat, spectacle, ateliers, animations



LE TERRITOIRE DU SUD-ARTOIS

64 COMMUNES
28 000 HABITANTS
11 000 FOYERS
SUPERFICIE DE 426 KM²

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES / DUBOIS Michel

PÔLE SERVICES À LA PERSONNE /

DAGONET Tristan, **HERBERT** Lysiane, **MERIAUX** Albine, **VALCKE** Coralie, **DESCAMPS** Nathalie, **MINTA** Valérie, **BINOT** Maggie, **DAMEZ** Nancy, **DESSENNE** Amélie, **DRANCOURT** Aurore, **DESHAYES** Aurelie, **VASSEUR** Estelle, **PETIT** Laëtitia, **BEAUCAMP** Caroline, **DUHAMELLE** Justine, **TUESTA** Joëlle, **PAGNIEZ** Fabienne, **PUCHOIS** Dominique, **SENECHAL** Corinne, **LETURGEZ** Peggy, **LEFEVRE** François, **BARBE** Angélique, **LESIEUX** Gwendoline, **QUINDROIT** Guerlinda, **DEMAILLY** Aurélie, **CORDONNIER** Sandrine, **FLAVIGNY** Amarande, **CAPELLE** Cédric, **CASTEX** Maxime, **MOREL** Léa.

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /

FOUASSIER Eric, **MOREAU** Christophe, **SAUVAGE** Baptiste, **DHORME** Pascale, **GADROY** Alexis, **LESAGE** virginie, **LETURCQ** Alain, **JOLY** Olivier, **BARBIER** Cédric, **BRE-GARNIER** Marine.

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE /

BULTE Clotilde, **DELMARRE** Maxime, **LE CADET** Aurélie, **QUERIN** David, **LANNON** Isabelle, **LESCUREUX** Christophe, **DERON** Laurence, **CARON** Delphine.

PÔLE ADMINISTRATION ET RESSOURCES /

ENGRAND Isabelle, **CARRE** Virginie, **FAUQUEMBERGUE** Véronique, **FROMNT** Martine, **DELFOSSÉ** Mélanie.



scannez-moi !



Rapport d'activité / 2022

disponible sur :   

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Jean-Jacques Cottel / **RÉDACTEUR EN CHEF** Michel Dubois
PHOTOS Faustine Vaquette • Cédric Barbier • Maxime Deliere • Lino Dante • **PHOTO COUVERTURE** Artoisdrones
CRÉATION GRAPHIQUE - MISE EN PAGE Lino Dante / **ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO** L'ensemble des Services de la Communauté de Communes du Sud-Artois / **IMPRESSION** Sensy **TIRAGE** 1000 exemplaires
CONTACT Tél. 03 21 59 17 17 / Fax. 03 21 59 20 17 / **COURRIEL** accueil@cc-sudartois.fr
INTERNET www.cc-sudartois.fr Faustine Vaquette • Cédric Barbier • Maxime Deliere
ADRESSE 5 rue Neuve • CS 30002 • 62452 Bapaume Cedex / **PARUTION** OCTOBRE 2022.